



Compte rendu de la CAP des SACDD du 19 décembre 2012

En réponse aux déclarations des organisations syndicales, madame la Présidente a indiqué qu'une réflexion au niveau de la Fonction Publique a lieu sur la PFR. Fin février début mars, elle nous informera sur l'abandon ou le maintien de celle-ci. Un état des lieux sera présenté et la Fonction Publique fera des propositions.

Pour la Présidente, la revalorisation indiciaire s'est faite lors de l'application du NES !

De plus, elle indique que le régime indemnitaire permet au SACDD de ne pas être au SMIC pour le début de carrière.

La concertation sur les mesures catégorielles 2013 commencera en janvier par des réunions avec les organisations syndicales, au cours desquelles seront présentés un bilan et les grandes orientations pour l'année 2013. La Présidente nous prévient que les moyens seront limités, qu'il n'y aura pas d'enveloppe extensible et que l'urgence signalée par le cabinet porte sur les déroulements de carrière de la catégories C.

Il faut noter que la catégorie B ne figure pas dans le programme de l'agenda social de la Fonction publique.

CHARTE DE GESTION : le 08 janvier une rencontre avec les organisations syndicales est prévue pour examiner le contenu de la future charte de gestion des SACDD.

La CGT est opposée au principe d'une charte qui vise à individualiser la gestion des agents (affectations, mobilité, promotions...).

RECOURS PFR 2011 corps SA

NOM - PRENOM	Grade	Service	Recours F = Fonctions R = Résultats	Avis de la CAP
BOSC Jacqueline	SA CE	DDT 26	F	Accordé
LEJEUNE Monique	SA CE	DDT 57	F	Maintien
BERTIN Régis	SA CE	DDT 63	F	Maintien après vote *
PARRAIN Martine	SA CE	DDT 63	F	Maintien après vote *
ARZERI Marie Christine	SA CE	DDT 63	F	Maintien après vote *
BELLOEIL Sandrine	SA CE	DDT 63	F	Maintien après vote *
BART Frédéric	SA CN	DDTM 33	F	Maintien après vote *
COLLIER Françoise	SA CE	DDTM 62	F	Maintien après vote *
MARTIN Pascal	SA CE	DREAL Auvergne	F	Maintien après vote *
CHANEL Nathalie	SA CE	DREAL Auvergne	F	Maintien après vote *
MOLLE Cécile	SA CN	DREAL Auvergne	F	Maintien après vote *
BEAUFRERE Sophie	SA CE	DREAL Centre	F	Accordé
CAPGRAS Martine	SA CE	DDT 12	F et R	Maintien part F après vote * Part R : recalcul accordé
VERNAT Jacqueline	SA CE	DDT 19	F et R	Maintien part F après vote* Part R : maintien

COROIR Jean	SA CN	DDTM 11	F et R	Maintien part F Part R : recalcul accordé
CARRE Aude	SA CN	DDTM 44	F et R	Maintien part F et R
HELIN Xavier	SA CN	DIR Nord	F et R	Maintien part F après vote* Part R : maintien
BAUDELLOT Roseline	SA CE	DDT 02	R	Accordé
BASSAL Martine	SA CE	DDT 24	R	Accordé
BAZARD Marie-Christine	SA CE	DREAL Lorraine	R	Maintien après vote*
JACQUES Daniel	SA CE	DREAL Lorraine	R	Maintien après vote*
LARCHER Guy	SA CE	DDTM 56	R	Renvoi au service
LOPEZ Richard	SA CN	DDTM 56	R	Renvoi au service
GUIDICELLI Carole	SA CN	DREAL Rhône Alpes	R	Accordé
SENE Frantz	SA CN	DDTM 34	F	Maintien après vote *

* Tous les votes ont été exprimés de la manière suivante : la parité administrative a voté POUR le maintien et la parité syndicale a voté CONTRE et a demandé le renvoi. La Présidente de la CAP dans ce cas a donc pris la décision de refuser toutes modifications.

RECOURS PFR 2011 corps CAM

NOM - PRENOM	Grade	Service	Recours F = Fonctions R = Résultats	Avis de la CAP
RIVIERE Maryvette	CAM	ENSM	F	Maintien après vote *
LE LOCH Jean Marie	CAM CE	DIRM SA	F et R	Part F accordé et recalcul part R, après vote*
LE RAY Catherine	CAM CE	DDTM 29	F et R	Maintien des parts F et R Après vote *
GOURON-EVEN Jean-Yves	CAM CE	DIRM NAMO	R	Pas examiné (TSDD)

Concernant les recours sur la part fonctions, la Présidente de la CAP a posé comme postulat, le respect de la stricte application de la circulaire du 19/07/2011, contestée par la majorité des organisations syndicales.

Pour la Présidente l'examen a porté uniquement sur l'intitulé du poste et la position de celui-ci dans l'organigramme sans vouloir examiner les fonctions réellement exercées par les agents.

Par ailleurs nous constatons que les recours effectués sur la part fonctions sont majoritairement des SACDD de classe EX (10/12). Ce qui ne semble pas étonnant à la lecture des fiches de poste qui correspondent le plus souvent à des missions à enjeux.

La CGT s'est toujours opposée, à juste titre, au système de la PFR.

INTEGRATIONS

NOM	PRENOM	Ministère ou établissement Origine	Corps/grade d'origine	Corps/Grade d'accueil	Date d'intégration
BORDET	Sandrine	MEDDE	IPCSR 3 CL	CTT	01/01/13
CALATAYUD	Céline	MEDDE	IPCSR 2 CL	SACS	01/01/13
FERRY	Véronique	Education nationale	SACN	SACN	01/01/13
LEFRANCOIS	Corinne	Justice	SACN	SACN	01/01/13
LEGUAY	Yves	France Telecom	Collaborateur de second niveau	SACS	01/01/13
LOUVIOT	Laurent	France Telecom	Agent de Maîtrise	SACE	01/01/13

PIAT	Françoise	France Telecom	Contrôleur	SACS	31/12/12
RENARD	Jean-Luc	Défense	SACE	SACE	31/12/12
SCHMIDT	Christine	France Telecom	Collaborateur de second niveau	SACS	01/01/13
VITAL	Michel	France Telecom	Agent de maîtrise	SACS	01/01/13

DEMANDES DE DETACHEMENTS ENTRANTS

NOM	PRENOM	Service d'origine	Service d'accueil
DUPORT	Véronique	Intérieur	DDTM 85
DESROCHES	Nathalie	IFSTAR	DREAL Rhône Alpes
TOUQUET	Maud	Education Nationale	CET Lyon

RECRUTEMENT EN PNA

NOM	PRENOM	Service d'origine	Service d'accueil
RAGGI	Philippe	IGN	DDTM 85

PNA sortantes vers autres ministères

NOM	PRENOM	Corps/Grade	Service d'origine	Ministère d'accueil
PARDON	Sylvie	SACDD CN	DDT 71	MAAF
VERNOZY	Annie	SACDD CN	DRAAF Rhône-Alpes	MAAF sous réserve avis service
LEROY	Patricia	SACDD CN	SG/DRH	MAAF

Titularisation emploi réservé : POTIRON Hélène au 30/12/12.

Reclassement professionnel : JEGOUZO Pascal dans le grade SACDD/AGCN au 01/01/2013.

Transfert missions régaliennes pour la DDT 69 dans le cadre du transfert à VNF : le dossier de STARON Marc a été présenté.

Un recours sur entretien professionnel a été présenté et examiné (DDTM 64), après vote, pas de modifications du contenu de l'entretien.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter les élus CGT présents à la CAP

BROCHARD Gilles	DREAL Bd du Général Vanier – BP 517 14000 – CAEN 02 31 43 16 51
LEROY Patricia	MEDDE Syndicat/CGT/AC 01.40.81.13.33
CERISAY Patricia	MEDDE – syndicat CGT/AC 92055 – PARIS LA DEFENSE CEDEX 04 01 40 81 64 14
ROUILLE Claudine	DIRO-CEI DE IORIENT 200 Rue Jean Noël Jégo 56600 LANESTER 02977687

Déclaration CGT à la CAP des SACDD du 19 décembre 2012

Le NES ne règle en rien la question de la reconnaissance des qualifications des SACDD.

A l'occasion de cette CAP, dont l'essentiel de l'ordre du jour porte sur l'examen des recours sur la PFR, la CGT tient à rappeler son opposition la plus ferme au mode de gestion que la DRH met en place et qui trouve son origine dans la politique de l'ancien gouvernement : gestion par les compétences avec obligation de résultats.

Nous rappelons que nous sommes opposés à la PFR et que nous demandons son abrogation (ainsi que de toute prime d'intéressement). Nous demandons l'ouverture d'une négociation qui porte sur le mode de rémunération (salaires et primes) et la revalorisation du régime indemnitaire.

Nous sommes opposés à toute forme d'individualisation des carrières et des rémunérations. Nous demandons l'abrogation de l'entretien professionnel et l'ouverture d'un chantier sur un autre mode d'évaluation des fonctionnaires.

Nous rappelons les termes de notre déclaration du 25 octobre qui est restée sans réponse, à savoir :

- l'ouverture d'un chantier sur le rôle et la place des SACDD dans nos ministères,
- l'ouverture de discussions sur le pyramidage du corps de façon à reconnaître les deux niveaux de fonctions avec la mise en place de ratios promus/promouvables qui ouvrent un déroulement de carrière pour permettre à tous les agents de parvenir au sommet du dernier grade,
- et enfin nous demandons des plans de requalification et de transformation d'emplois de C en B et de B en A.

Non seulement nos revendications sont sans réponse, mais nous pouvons constater que la même politique continue à se mettre en œuvre et à produire ses effets dévastateurs pour les agents.

Pour s'en convaincre il suffit de lire le projet de charte de gestion que vous nous avez transmis la semaine dernière. Elle marque une rupture avec la gestion précédente et repose sur une gestion individualisée de la carrière de l'agent.

La CGT est opposée à l'idée même de charte, elle demande le retrait pur et simple.

- page 5 du document on peut lire concernant l'inscription sur liste d'aptitude, dans les critères outre le « potentiel », nous citons « la qualité du parcours professionnel appréciée au travers de l'enchaînement des postes tenus... » rappelons que ce sont des agents de catégorie C dont il s'agit de reconnaître les qualifications et fonctions exercées. Mais il y a pire quand vous parlez des affectations par examen professionnel et par liste d'aptitude que vous voulez faire sur la base d'une liste de postes définie par l'administration.
- page 9 du document il est indiqué concernant l'avancement de grade au deuxième niveau : « l'affectation des lauréats du concours professionnel se fait de manière dirigée sur la base d'une liste de postes définie par l'administration ». Ensuite, on nous parle d'un tableau d'avancement classique et d'un tableau d'avancement pour les retraitables ! On ne sait d'où sort cette proposition qui pourrait à priori être louable mais qui en fait masque la pénurie et institue des avancements à plusieurs vitesses.
- page 11 on parle d'affectation des lauréats au troisième niveau de grade en «tenant compte du rang de classement du concours ».
- page 13 on nous parle de mobilité dans le cadre de l'intérêt des services employeurs, mais qui reste à l'initiative des agents ; c'est peu de dire qu'elle est très encadrée !!

Nous pourrions multiplier les exemples, tant ce document est mauvais.

La DRH doit retirer son document et ouvrir de véritables négociations dans l'intérêt des agents et des services.

De plus nous aimerions savoir si Madame la Présidente peut nous confirmer l'abandon de la PFR et la revalorisation du régime indemnitaire des SACDD.